

## CONTRAT DE LOCATION AU MOIS STUDIO MEUBLÉ

Entre les soussignés : **Caroline COTTON & Frédéric MADSEN**, ci-après désigné « le bailleur »,

Et ....., ci-après désigné « le preneur »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au preneur qui les accepte aux conditions suivantes :

**Adresse** : 25, rue Per-Jakez Hélias 56400 PLOUGOUMELLEN (accès par escalier extérieur)

**Type de local loué** : Studio meublé avec place de stationnement et jardin

### **Désignation des locaux privés :**

Capacité : 2 personnes

Salle d'eau, avec douche et WC

Coin cuisine, avec cuisine équipée

Coin salon

Coin nuit, avec lit double

Surface : 25 m<sup>2</sup>

### **État des lieux contradictoire :**

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés au preneur ainsi que lorsque ce dernier quittera les lieux loués. Cet état des lieux sera obligatoirement annexé au présent contrat. Le preneur devra rendre le local dans l'état de propreté où il l'a reçu. Aucune modification durable n'est autorisée (découpe, perçage, démontage, etc.)

### **Inventaire contradictoire :**

La présente location étant consentie et acceptée en meublée, un inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au preneur ainsi que lorsque ce dernier quittera les lieux loués. L'inventaire sera annexé au présent contrat. Le preneur sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier.

### **Restrictions :**

La location est non-fumeur (présence d'un détecteur de fumée), n'admet pas les animaux et ne peut pas servir de stockage (garde meuble ou gros articles de sport, comme vélo ou planche de surf). L'attitude des occupants doit être compatible avec le respect du voisinage, notamment en terme de comportement et de bruit (art. R. 623-2 du code pénal).

### **Durée :**

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 1 mois renouvelable par tacite reconduction ... **fois, du ... / ... / 20... au ... / ... / 20...** (au **maximum jusqu'à fin juin**). Tout mois commencé est dû. L'entrée dans la location se fait à partir de 13 h et la sortie avant 11 h.

### **Résiliation du contrat :**

Le présent contrat pourra être résilié :

- par le preneur à tout moment, moyennant un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception de l'acte.
- par le bailleur, à l'expiration du bail ou de chacun de ses renouvellements, moyennant un délai de préavis d'un mois.

La notification de résiliation ou de fin de bail vaudra engagement formel de partir et renonciation à tout maintien dans les lieux, sans qu'il soit besoin de ne recourir à aucune formalité. Faute de libérer les lieux à la date convenue, la clause pénale incluse au présent contrat sera immédiatement applicable.

### **Montant et paiement du loyer :**

La présente location est consentie et acceptée moyennant un paiement mensuel et d'avance de **400 €** (loyer + charges comprises). Il sera payable le 5 de chaque mois par virement automatique.

### **Charges :**

Les charges d'eau et d'électricité sont incluses dans ce loyer. Le chauffage est collectif et contrôlé par un thermostat (demander la température souhaitée, mais ne pas brancher de chauffage d'appoint sans permission).

### **Dépôt de garantie :**

À titre de garantie de l'entière exécution de ses obligations, le locataire verse ce jour un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer soit **400 €**. Ce chèque non daté n'est pas encaissé et sera restitué au preneur au moment de l'état des lieux. Il pourra être conservé si des dégradations sont constatées.

### **Assurance :**

Le preneur devra souscrire une assurance habitation pour ce logement et en fournir une copie au bailleur.

### **Pièces jointes :**

Inventaire et état des lieux établi contradictoirement lors de la remise des clés au locataire.

Fait en deux exemplaires, dont un remis au preneur.

Fait à Plougoumelen, le ... / ... / 20...

Signature du bailleur,

Signature du preneur,  
précédée de la mention  
« Lu et approuvé, bon pour accord ».